

SALUT;—

Sachez que tant pour la confiance particulière que nous avons reposée en vous, que dans la vue d'obtenir votre avis et assistance dans toutes affaires importantes et difficiles qui peuvent concerner l'État et la défense de notre Puissance du *Canada*; nous avons jugé à propos de vous appeler au Sénat de notre dite Puissance, et nous vous commandons le dit honorable *Alexander Vidal*, que mettant de côté toutes difficultés et excuses quelconques, vous soyiez et comparaisiez pour les fins susdites dans le Sénat de notre dite Puissance, en tous les temps et en tous les lieux où notre Parlement pourra être convoqué et tenu en notre dite Puissance, et vous ne devez aucunement y manquer.

EN FOI DE QUOI, Nous avons fait rendre Nos présentes Lettres Patentes, et à icelles fait apposer le Grand Sceau du *Canada*. TÉMOIN, Notre Très-Fidèle et Bien-Aimé Cousin et Conseiller le Très-Honorable Sir FREDERIC TEMPLE, COMTE DE DUFFERIN, Vicomte et Baron *Clandeboye*, de *Clandeboye*, dans le Comté *Down*, dans la Pairie du Royaume-Uni, Baron *Dufferin* et *Clandeboye* de *Ballyleidy* et *Killeleagh*, dans le Comté *Down*, dans la Pairie d'*Irlande*, et Baronnet, Chevalier de Notre Très-Illustre Ordre de *St. Patrice* et Chevalier Commandeur de Notre Très-Honorable Ordre de *Bain*, Gouverneur-Général du *Canada* et Gouverneur et Commandant-en-Chef de l'*Ile du Prince-Edouard*, et Vice-Amiral du *Canada* et de l'*Ile du Prince-Edouard*, etc. A Notre Hôtel du Gouvernement, en Notre cité d'*Ottawa*, en Notre Puissance du *Canada*, ce quinziesme jour de janvier dans l'année de Notre Seigneur, mil huit cent soixante-treize, et de Notre Règne la trente-sixième.

Par Ordre

EDOUARD J. LANGEVIN,

Greffier de la Couronne en Chancellerie, *Canada*.

Alors, l'honorable M. *Vidal* a prêté et souscrit le serment requis par la loi devant *Robert LeMoine*, Ecuier, l'un des commissaires nommés à cet effet, et il a pris son siège en conséquence.

L'honorable Président a informé la Chambre que le Greffier du Sénat a déposé sur la table le certificat de l'un des commissaires, suoyant que l'honorable *Alexander Vidal*, l'un des membres du Sénat, avait fait et signé sa déclaration de qualification conformément à l'Acte de l'*Amérique Britannique du Nord*, 1867.

La Chambre s'est ajournée à loisir.

Quelque temps après, la Chambre a repris sa séance.

Son Excellence le Très-Honorable Sir FREDERIC TEMPLE, COMTE DE DUFFERIN, Vicomte et Baron *Clandeboye*, de *Clandeboye*, dans le Comté *Down*, dans la Pairie du Royaume-Uni, Baron *Dufferin* et *Clandeboye* de *Ballyleidy* et *Killeleagh*, dans le Comté *Down*, dans la Pairie d'*Irlande*, et Baronnet, Chevalier du Très-Illustre Ordre de *St. Patrice* et Chevalier Commandeur du Très-Honorable Ordre du *Bain*, Gouverneur-Général du *Canada* et Gouverneur et Commandant-en-Chef de l'*Ile du Prince-Edouard*, et Vice-Amiral du *Canada* et de l'*Ile du Prince-Edouard*, etc., etc., etc., étant assise dans le fauteuil sur le Trône.